

19 février 2008

**08.131**  
ad 07.052**Postulat des groupes socialistes et PopVertsSol****Encouragement fiscal à certaines coopératives d'habitation**

Le Conseil d'Etat est chargé d'étudier des incitations fiscales de sa compétence, tant en matière d'impôt indirect (droits de mutation), que direct (bénéfice) pour les coopératives d'habitation ou fondations destinées à la promotion du logement abordable dans le respect des principes du développement durable. Ces incitations devront être réservées uniquement aux coopératives ou fondations bénéficiant d'une aide directe ou indirecte de l'Etat, et ayant leurs loyers contrôlés, ainsi que le revenu des bénéficiaires des logements concernés. Ces coopératives et fondations devront également soumettre leur compte à l'Etat.

Signataires: C. Bertschi, O. Duvoisin, P. Bonhôte, M. Bise et D. Angst.